



Secrétariat Général

SG/15-682-141 du 05/10/2015

FICHE DE PROCEDURE DE DEPOT DE PROJET AVEC FINANCEMENT EUROPEEN

Destinataires : Chefs d'établissement - Chefs de service

Dossier suivi par : GIP-FCIP - Mme RICARDI - Conseillère en formation continue, chargée de mission Europe - Tel : 04 42 90 41 12 - mail : denise.ricardi@ac-aix-marseille.fr

Pour mieux accompagner les établissements et les services qui souhaitent développer des projets pouvant bénéficier de financements européens, la cellule Europe du GIP-FCIP propose le document de cadrage ci-joint.

Ce document intitulé « Fiche de procédure de dépôt de projet avec financement européen » rappelle les phases importantes de la démarche, les personnes concernées et les délais à respecter.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter la cellule Europe du GIP-FCIP.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Blandine BRIOUDE, Secrétaire Générale Adjointe de l'Académie d'Aix-Marseille

GIP- FCIP Aix – Marseille – Cellule Europe

Fiche de procédure de dépôt de projet avec financement européen

Actions	Qui intervient ?	Echéances avant la date limite de dépôt (DLD)
De l'idée de projet au plan d'action		
Définir la stratégie du projet : constats, objectifs, publics visés, zone géographique, dates de début et fin de projet...	Chef de projet	2 mois avant DLD
Déterminer le programme européen pouvant financer le projet. Vérifier la compatibilité du projet avec les contraintes et les exigences du programme européen	Cellule Europe GIP avec Chef de projet	
Lister les actions à réaliser dans le projet.	Chef de projet	
Vérifier la compatibilité des actions au sein du programme européen déterminé	Cellule Europe GIP	
Quantifier les moyens nécessaires par action (humains, matériels, financiers).	Chef de projet	
Rencontrer éventuellement le service de gestion européen concerné (DIRECCT/FSE Région ; agence ERASMUS, etc....).	Cellule Europe GIP avec Chef de projet	
Du plan d'action au budget prévisionnel		
Déterminer les dépenses prévisionnelles du projet (annuelles, si projet pluri annuel) déclinées par action à réaliser.	Chef de projet avec Cellule Europe GIP	1 mois avant DLD
Vérifier l'éligibilité des dépenses au vu des règles européennes.	Cellule Europe GIP	
Réajuster le projet en fonction de l'arbitrage sur l'éligibilité des dépenses	Chef de projet avec Cellule Europe GIP	
Répartir les charges entre dépenses directes et dépenses indirectes .	Cellule Europe GIP	
Déterminer les ressources publiques et les ressources privées. Ajuster à l'équilibre le budget.	Chef de projet avec Cellule Europe GIP	
Obtenir les documents conventionnels de subventionnement pour les ressources venant en contrepartie de la subvention européenne (convention, arrêté attributif, lettre d'intention...).	Cellule Europe GIP	

GIP- FCIP Aix – Marseille – Cellule Europe

Fiche de procédure de dépôt de projet avec financement européen

Fin du processus de construction du projet		
Vérifier la soutenabilité du projet par la trésorerie du GIP	Agent comptable	7 jours avant DLD
Faire valider et viser le projet par l'ordonnateur du GIP	Directeur du GIP	7 jours avant DLD
Déposer la demande de concours, dans le respect de la date limite	Cellule Europe GIP	Date limite de dépôt (DLD)
Suivre la période d'analyse et de recevabilité	Cellule Europe GIP	
Analyser la décision de l'instance instructrice : <ul style="list-style-type: none">Décision favorable → lancer la réalisation.Décision défavorable → examiner les motifs et se concerter pour le lancement d'un éventuel nouveau projet.	Chef de projet avec Cellule Europe GIP	

Contacts de la Cellule Europe du GIP-FCIP :

Chargée de mission EUROPE : Denise RICARDI 04 42 90 41 12 denise.ricardi@ac-aix-marseille.fr

Assistante administrative et financière : Sylvie DONATI 04 42 90 24 54 sylvie.donati@ac-aix-marseille.fr